



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-neuf juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation : 22/06/2018	M. François OUZILLEAU, Maire,
Conseillers en exercice : 35	Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint
Conseillers présents : 27	
Conseillers votants : 34	Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. François OUZILLEAU
M. Luc VOCANSON à M. Hervé HERRY
M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à M. Johan AUVRAY
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Aurélie BLANCHARD

N° 0154/2018

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Autorisation de financement : Centre social des Pénitents et Espace Simone Veil - REAAP et Fonds Propres avec la CAF de l'Eure

Depuis 2014, les financements de l'Etat dédiés au Réseau d'Échange Aide et Accompagnement à la Parentalité (REAAP) sont transférées à la Caisse d'Allocations

Commune de VERNON

Familiales (CAF). La CAF peut donc attribuer une subvention au Pôle d'animation sociale Simone Veil et le Centre social des Pénitents sur des actions spécifiques.

Au titre de l'année 2018, l'espace Simone Veil demande au REAAP un soutien financier de 1000 € (selon bilan financier de l'année 2018), pour l'action « théâtre forum sur le thème de l'adolescence ».

Au titre de l'année 2018, le Centre Social des Pénitents demande au REAAP un soutien financier de 1000€ (selon bilan financier de l'année 2018), pour l'action « café poussette ».

Les Fonds Propres de la CAF de l'Eure viennent compléter la prestation Animation Collective Familles axée plutôt sur le soutien à la rémunération du personnel.

Les Fonds Propres soutiennent les activités reconnues dans le projet familles des deux centres sociaux ayant pour objectif :

- D'accompagner la responsabilité parentale, d'appréhender mieux l'école, l'éducation et le développement de leurs enfants
- De soutenir les familles, à développer les relations intrafamiliales
- De valoriser les savoirs des parents
- De soutenir les familles qui luttent contre les problématiques liées notamment à la monoparentalité
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion de leur temps libre

Au titre de l'année 2018, et sur Fonds Propres chacun des centres sociaux demande respectivement à la CAF de l'Eure, un soutien financier :

- Pour le Centre social « les Pénitents » : d'environ 4 900€ (selon bilan financier de l'année 2018) pour les actions suivantes : Parent 'Aise, l'Espace info Familles, Les loisirs en familles, les séjours en vacances,
- Pour le Pôle d'animation sociale Simone Veil : d'environ 8 500 € (selon bilan financier de l'année 2018) pour les actions suivantes : Les sorties Familles, Les séjours familiaux, les ateliers cuisine parents-enfants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le versement de ces subventions est conditionné par la signature d'une convention, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'intérêt de mener ces actions d'accompagnement à la parentalité dans les centres sociaux et de solliciter les subventions permettant de financer ces projets,

Considérant l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, l'obtention de subventions au titre Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement (REAAP) pour le projet du Pôle d'animation sociale Simone Veil et le centre social « Les pénitents ».
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, l'obtention de subventions au titre des Fonds Propres pour le Pôle d'animation sociale Simone Veil et le centre social « Les pénitents ».
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la bonne application des présentes.

Affaires sociales, famille, handicap, seniors et logement

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Commune de VERNON

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Enouçois Augilleau

Maire de Vernon,
Conseiller régional de Normandie

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous
le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

